

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH
Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7. DEMOLITION D'UN BATIMENT COMMUNAL – 1 RUE DES VERGERS ET AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES AU GROUPE SCOLAIRE LES COQUELICOTS.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

La commune de Mommenhem est propriétaire d'un bâtiment situé 1, rue des Vergers qui fait l'objet d'un bail commercial dont la résiliation a été fixée au 30 novembre 2024.

La proximité du bâtiment avec le Groupe scolaire Les Coquelicots et le fait qu'il soit situé sur la voie d'accès à l'école plaident en faveur de sa démolition afin de faire procéder aux aménagements de voirie nécessaires à un accès sécurisé à l'école pour les enfants et les familles.

Le permis de démolir a d'ores et déjà été accordé à la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de valider la démolition du bâtiment, les diagnostics préalables à cette démolition et l'aménagement de la voie d'accès au Groupe scolaire Les Coquelicots.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** le projet de démolition du bâtiment communal situé 1, rue des Vergers à 67670 Mommenheim.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **Jeannot KLEIN**, adjoint au maire.

